

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une
évaluation environnementale
Article R.122-3 du code de l'environnement

**Réalisation d'un E.leclerc Drive - Occasion - Location
transfert du drive existant et aggrandissement des pistes
Chemillé-en-Anjou 49120**

ANNEXE 09 - Etude hydraulique

CHEMILLE DISTRIBUTION

Construction de bâtiments commerciaux

ZA des 3 routes
à CHEMILLE (49)

Dossier ONAP.P.0054

Gestion des Eaux Pluviales



DIRECTION REGIONALE GRAND OUEST

Agence de NANTES

ZAC des Hauts de Couëron 3
23 rue Jan Palach
44220 COUERON

Téléphone : 02 40 92 18 71

Télécopie : 02 40 92 06 10

Email : cebtp.nantes@groupe-cebtp.com



<i>Conseil Départemental de Loire Atlantique</i>					
105, rue Georges Berthomé					
Rezé (44)					
RAPPORT – Gestion des Eaux Pluviales					
Dossier : ONAP.P0054		f.moret@groupeginger.com		Contrat : ONA2.P0832v2	
Indice	Date	Rédacteur	Visa	Contenu	Observations
1	02/12/25	Frédéric MORET		16 pages 2 annexes de 6 pages	-

A compter du paiement intégral de la mission, le client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser à condition de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui y figurent et notamment les conditions de validité et d'application du rapport.



SOMMAIRE

1	PLANS DE SITUATION	4
1.1	CARTE IGN	4
1.2	VUE AERIENNE.....	4
2	CONTEXTE DE L'ETUDE.....	5
2.1	DONNEES GENERALES.....	5
2.1.1	Généralités	5
2.1.2	Documents communiqués	5
2.1	MISSION DE L'ETUDE	6
3	CONTEXTES GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	6
4	ESSAIS DE PERMEABILITES ET CONTRAINTES	8
5	SURFACES ACTIVES RETENUES.....	9
6	PLU DE CHEMILLE EN ANJOU.....	11
7	DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	14
7.1	METHODOLOGIE GENERALE	14
7.2	CONTRAINTES.....	14
7.3	CHAUSSÉE RESERVOIR.....	15
7.4	TRANCHEE.....	16

Affaire : REZE (44) – Conseil Départemental de Loire Atlantique

1 PLANS DE SITUATION

1.1 Carte IGN

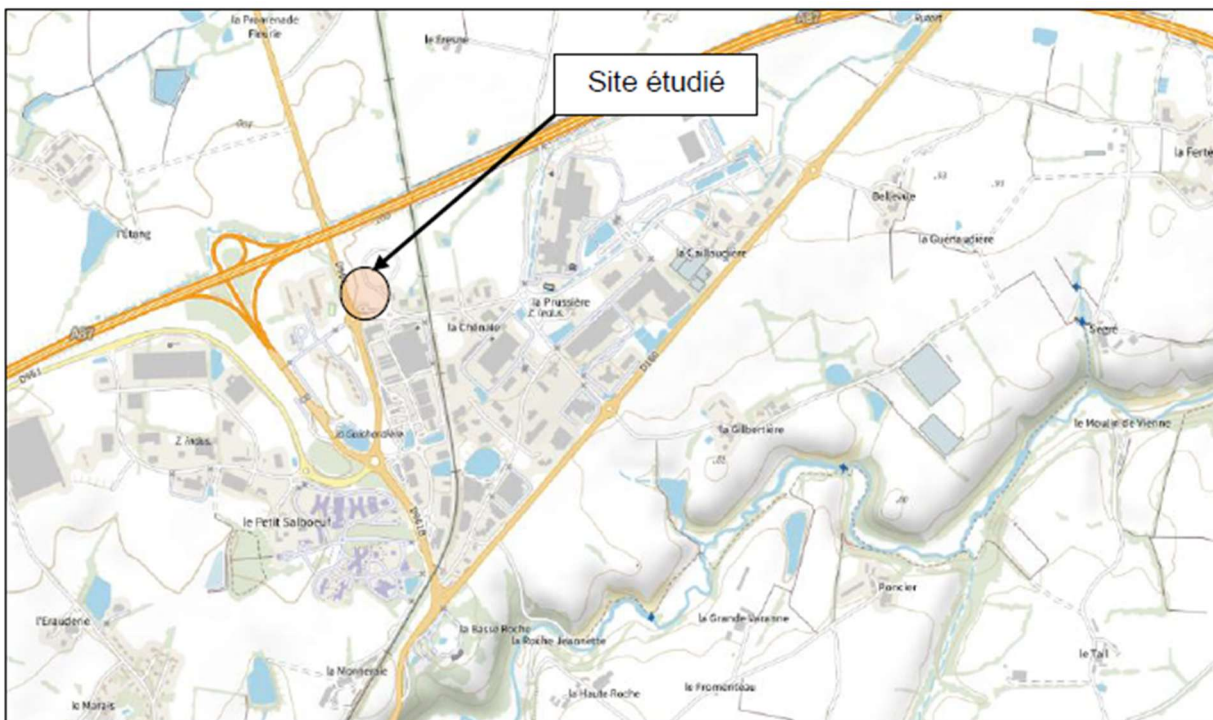


Figure 1 : Situation du site d'étude, source IGN

1.2 Vue aérienne

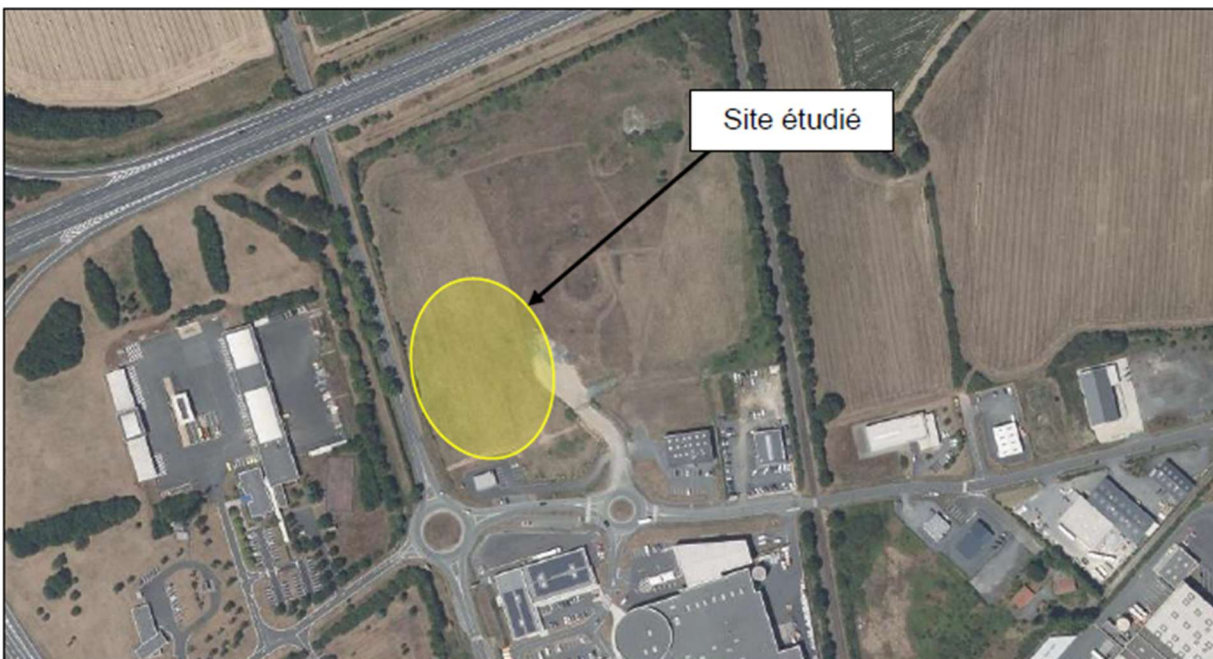


Figure 2 : Photographie aérienne du site d'étude, Géoportail

2 CONTEXTE DE L'ETUDE

2.1 Données générales

2.1.1 Généralités

Nom de l'opération :	Dimensionnement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales
Projet :	Construction de bâtiments commerciaux
Localisation / adresse :	ZA des 3 routes
Commune :	CHEMILLE (49)
Client :	CHEMILLE DISTRIBUTION

2.1.2 Documents communiqués

Les documents qui nous ont été communiqués et utilisés dans le cadre de ce rapport sont les suivants :

Document	Echelle	Origine / référence	Date
Diagnostic géotechnique G5 (Dossier n°ONA2.P0437 vB)	-	Ginger CEBTP	19/11/2025
Carnet de plans :			
Plan de masse global, plan de masse parcelle, plan rdc et plan rdc global	1/1500 à 1/500	Baumann Architectures	25/11/2025
Plan d'implantation et de bornage	1/500	CHAUVEAU - ROUSSEL - LANGLOIS Géomètres-Experts Fonciers Associés	Janvier 2023
Plan de récolement Assainissement, plan de récolement Voirie	1/200	CHARIER	
Permis d'aménager : extension de l'aménagement de la zone commerciale Nord « Les Trois Routes » à Chemillé en Anjou	-	bd atelier d'architecture	20/06/2019

2.1 Mission de l'étude

Le présent dossier consiste à réaliser un dimensionnement des ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales sur le site d'étude.

La gestion souhaitée est par rétention / infiltration, conformément aux objectifs du PLU de Chemillé en Anjou, à savoir la gestion par infiltration si possible d'une pluie de retour 30 ans (zonage UC et 1AUC3).

3 CONTEXTES GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

D'après notre expérience locale et la carte géologique de CHEMILLE au 1/50 000ème, le site d'étude est constitué, par :

- de possibles remblais d'aménagements généraux et/ou des formations de couverture,
- des altérites du socle sous-jacents : Argile et sable +/- graveleux,
- le substratum schisto-gréseux plus ou moins altéré en tête.

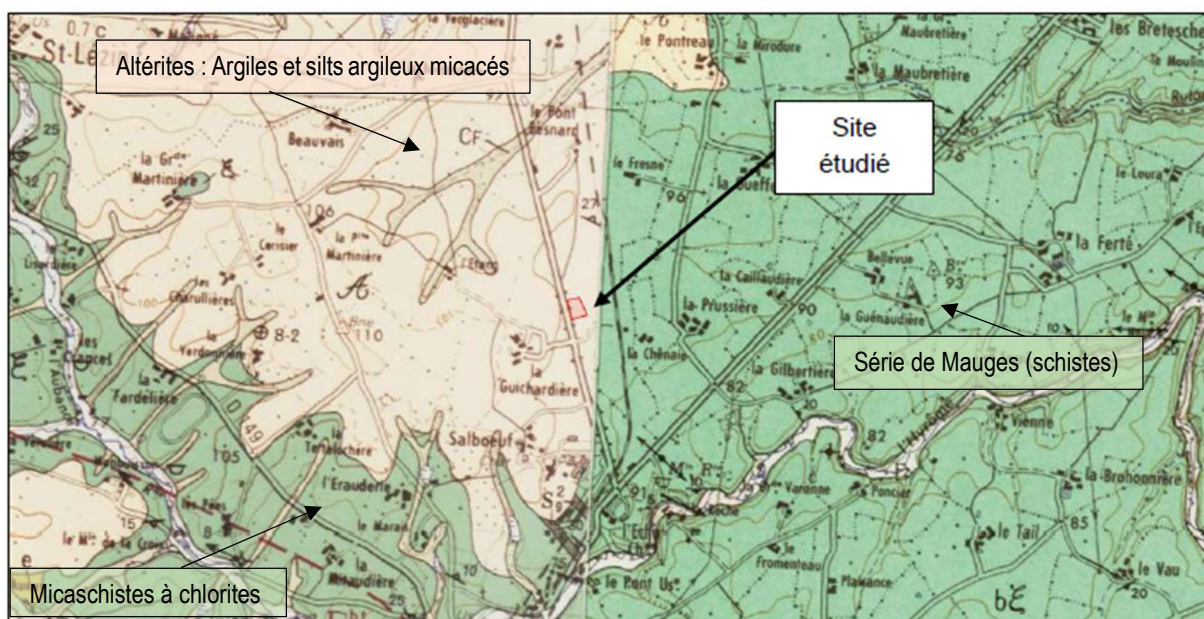


Figure 3 : Extrait des cartes géologique de Chemillé et de Thouarcé, 1/50000^{ème}, BRGM

Du point de vue hydrogéologique, seule la nappe contenue dans le socle et ses altérations de tête intéresse le site d'étude.

On trouve, de manière globale dans la genèse du massif armoricain, des roches massives en profondeur, toujours anisotropes, mais déformées et fissurées inégalement, avec un ample réseau de fentes, simples diaclases orthogonales de décompression. Celles-ci sont précédées en sub-surface de leur altération en altérations sableuse ou argilo-limoneuse.

C'est dans ce contexte de socle, que le rôle de réservoir (fonction capacitive) est assuré principalement par l'altération des roches en place, développée depuis la surface, sur parfois plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur, tandis que l'eau circule surtout par le réseau de fissures (fractures, joints, diaclases) existant plus bas dans la roche « saine ». L'exploitation de cette ressource ne se fera ainsi que par la recherche locale des venues d'eau préférentielles (localement sur quelques décimètres) issues des roches saines.

Ainsi, le substratum rocheux sain ne présente des perméabilités élevées que très localement, au droit des fractures d'origine tectoniques ; alors que les altérations de surface, du fait de la présence quasi-généralisée d'argiles, sont caractérisés par des perméabilités relativement faibles, mais des capacités d'emménagement significatives de 1% (pour des roches très pauvres en quartz par exemple) à plus de 15%.

La fissuration et l'altération ont des fonctions spécifiques séparées non négligeables : l'emménagement d'eau dans des fissures où peut se développer une altération importante et les capacités conductrices des altérites, notamment lorsqu'il s'agit d'arènes. De manière générale, les aquifères de type socle sont caractérisés par une forte hétérogénéité spatiale de la ressource.

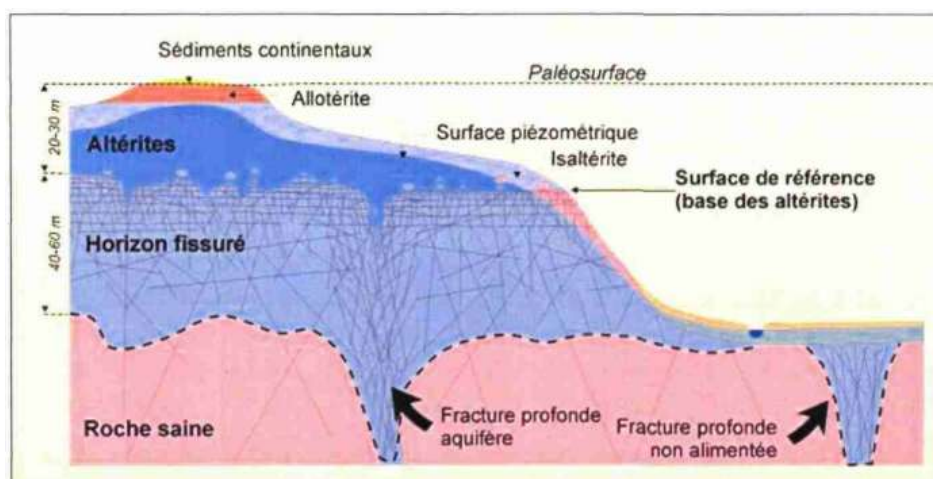


Figure 4 : Modèle conceptuel des altérations supergènes en domaine granitique, Wyns, 1998

Les premières venues d'eau au sein du socle sain sont estimées à plus d'une vingtaine de mètres de profondeur des schistes, mais potentiellement captive sous le recouvrement argileux sus-jacent, puissant d'environ 10 m.

4 ESSAIS DE PERMEABILITES ET CONTRAINTES

Ont été réalisés sur le site d'étude trois essais de type Mastuo jusqu'entre 1.1 et 1.4 m de profondeur.

Les PV de dépouillement sont présentés en Annexe 1. Leur implantation est présentée Annexe 2.

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant.

<i>Essai</i>	<i>Profondeur d'essai</i>	<i>Lithologie testée</i>	<i>Perméabilité mesurée</i>		<i>Date</i>
	<i>(en m)</i>		<i>(m/s)</i>	<i>(mm/h)</i>	
MAT1	0.53 - 1.10	Argile gravelo sableuse	$4,22 \cdot 10^{-7}$	1.52	20/10/25
MAT2	0.58 - 1.20	Argile gravelo sableuse	$2,35 \cdot 10^{-7}$	0.85	20/10/25
MAT3	0.52 - 1.40	Argile gravelo sableuse	$2,69 \cdot 10^{-7}$	0.97	20/10/25

Tableau 1 : Essais de perméabilité

Les perméabilités mesurées **ne permettent pas d'envisager une gestion par infiltration** des eaux pluviales.

5 SURFACES ACTIVES RETENUES

La surface active est la surface potentielle de production en volume écoulé d'un bassin versant. Elle est égale à la surface totale du bassin versant multiplié par le coefficient de ruissellement. Ce dernier est le rapport entre la fraction de pluie parvenant à l'exutoire du bassin versant et la pluie tombant sur ce bassin versant.

La surface active totale du projet est la somme des surfaces actives des différents éléments du projet. En l'occurrence, les surfaces considérées d'après les premières esquisses qui nous ont été communiquées (Cf. figure page suivante) :

	Surface (m²)	Coefficient de ruissèlement	Surface active (m²)
Surfaces imperméabilisées			
Toiture	3160.0	0.9	2 844.0
Abri vélo	16.2		14.6
Voirie	551.8		496.6
Cheminement piéton (enrobé grenailé)	177.3		159.6
Surfaces partiellement imperméabilisées			
Toiture végétalisée	464.0	0.7	324.8
Enrobé drainant	1 192.5	0.5	596.3
Stationnement (Pavé enherbé)	1 185.0		592.5
Surfaces perméables			
Espace vert	2 781.8	0.2	556.4
Total	9 528.7	-	5 584.7

Tableau 2 : Surfaces actives retenues

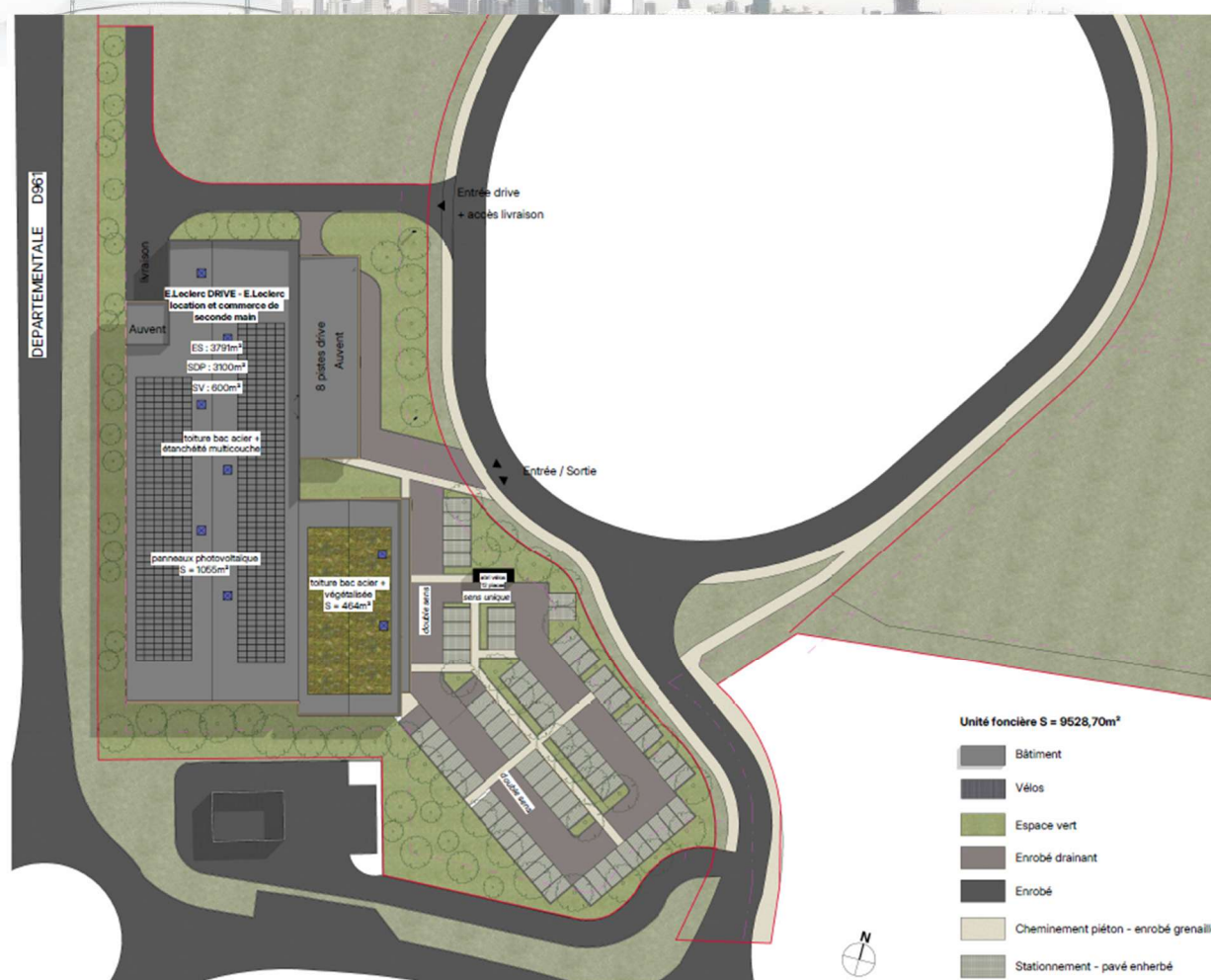
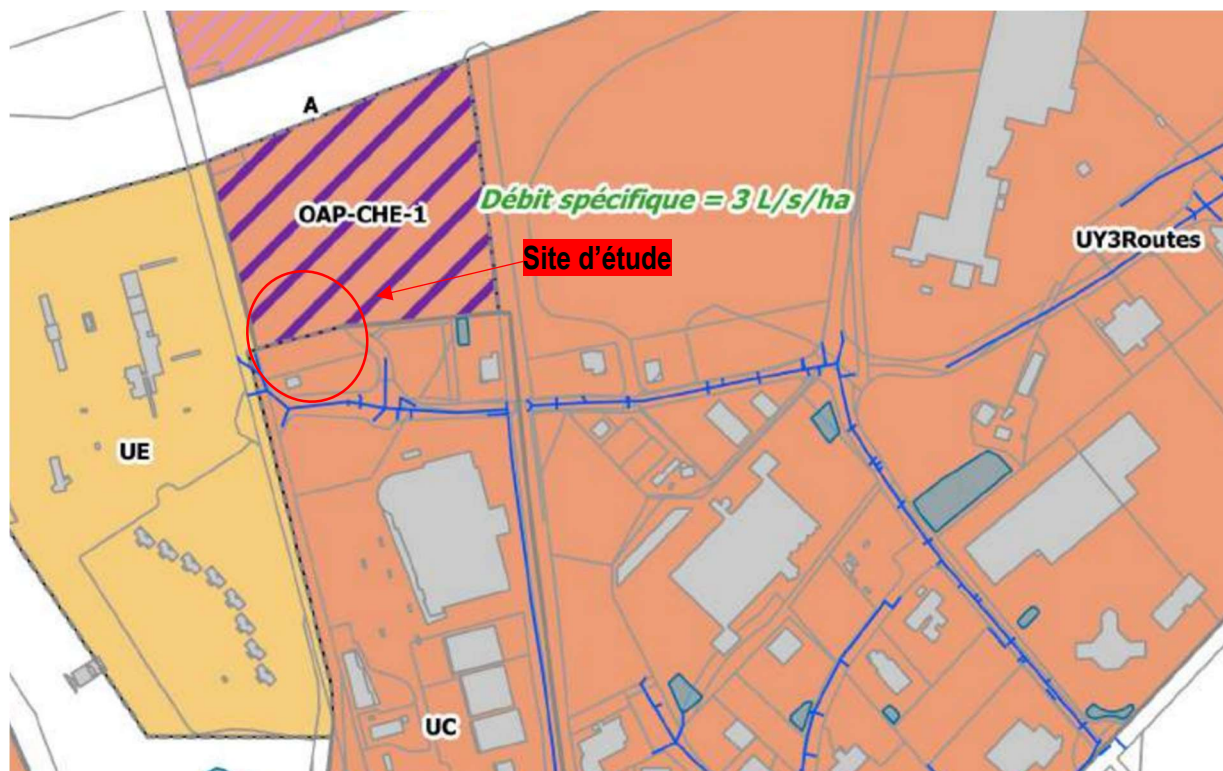


Figure 5 : Plan de masse, Baumann Architecture

6 PLU DE CHEMILLE EN ANJOU

Le site d'étude se situe en zonage UC et 1AUcC3Routes (OAP-CHE-1), Cf. Figure ci-contre.



Le règlement afférent à ces zones est le suivant, extrait de l'Atlas relatif aux prescriptions réglementaires liées à la gestion des eaux pluviales (pièce 04.f) du PLU de Chemillé en Anjou.

«

Gestion des Eaux Pluviales

Toute nouvelle construction ou projet d'aménagement susceptibles de générer une imperméabilisation supérieure à 50 m² doit être compensé par une gestion des eaux pluviales à la parcelle

Principe : La mise en œuvre d'ouvrages d'infiltration est à privilégier : La réalisation d'une étude de sol est obligatoire préalablement à la mise en œuvre d'ouvrages d'infiltration. Lorsque la capacité des sols ne permet pas le recours à l'infiltration (à justifier par l'étude de sol), les excédents d'eau pourront être envoyés au réseau collectif d'eaux pluviales s'il existe, et sous réserve de respecter les prescriptions imposées par le zonage pluvial.

Exceptions : Pour les permis de construire passant par une démolition du bâti existant (superstructures), le dimensionnement des ouvrages devra prendre en compte la totalité des surfaces imperméabilisées de l'unité foncière, quel que soit son degré d'imperméabilisation antérieur. Les réaménagements de terrains

ne touchant pas (ou touchant marginalement) au bâti existant, et/ou n'entraînant pas d'aggravation des conditions de ruissellement (maintien ou diminution des surfaces imperméabilisées, pas de modifications notables des conditions d'évacuation des eaux) seront dispensés d'un ouvrage de rétention.



Cas particuliers : Pour tout projet localisé dans un secteur à risque ou dans un secteur dont les eaux pluviales sont collectées par un réseau unitaire, la compensation s'applique pour toute surface imperméabilisée supplémentaire.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL *Article L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :

Rejet dans le réseau public ou les eaux superficielles :

- Si infiltration possible, aucun débit de rejet accepté au réseau public
- En cas d'impossibilité justifiée de recourir à l'infiltration, les eaux pluviales devront être régulées dans un dispositif de stockage-restitution en respectant les débits spécifiques suivants :

Débit spécifique 2 L/s/ha *

Débit spécifique 3 L/s/ha **

Le débit spécifique dépend du point de rejet

Pour des raisons techniques, si le calcul conduit à un débit de fuite inférieur à 0,5 L/s, la valeur de 0,5 L/s pourra être retenue + le volume minimal de rétention des eaux pluviales à retenir est de 1 m³

Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :

	Applicable à la parcelle en zone U et à toutes la zone en zone AU
	Ci max = 40%
	Ci max = 45%
	Ci max = 60%
	Ci max = 80%

Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Protection :

	Protection 10 ans
	Protection 20 ans
	Protection 30 ans

»

Concernant le projet d'étude, il s'inscrit dans le cas de figure suivant :

- ❖ Projet d'imperméabilisation > 50m² ;
- ❖ Etude de sol réalisé, terrain incompatible avec la gestion des EP par infiltration
Perméabilité < 1.10⁻⁶ m/s ;
- ❖ Secteur non à risque ;
- ❖ Débit spécifique de rejet de 3 l/s/ha, soit un débit de fuite < 2.85 l/s ;
- ❖ Coefficient d'imperméabilisation conforme, Ci = 36 % < 60 % ;
- ❖ Protection majorante à 30 ans sur l'ensemble du site.

7 DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

7.1 Méthodologie générale

Le dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales est effectué selon les préconisations de l'instruction technique 77 :

- Coefficients Montana de Martigné-Briand (49),
- Méthode des pluies,
- Période de retour $T = 30$ ans,
- Une durée de pluie de 1h à 24 h,
- Vidange des ouvrages de gestion des eaux pluviales en 48h maximum.

7.2 Contraintes

- Nature de sol et perméabilité :

La nature de sol et les essais de perméabilité réalisés sont cohérents et corrects, avec la présence d'argile graveleuse et d'argile sableuse jusqu'à 1.4 m de profondeur, et certainement puissant de plusieurs mètres au droit du site d'étude.

Les perméabilités restent faibles et incompatibles avec une gestion des EP par infiltration (Perméabilité comprises entre $2,35 \cdot 10^{-7}$ et $4,22 \cdot 10^{-7}$ m/s (0.85 à 1.52 mm/h)).

- Hydrogéologie :

Aucun niveau d'eau n'est identifié jusqu'à 1.4 m de profondeur, et les premières venues d'eau sont augurées sein des fractures du socle sain vers une vingtaine de mètre de profondeur

- Objectifs du PLU :

Rétention infiltration d'une pluie de retour 30 ans

Débit de fuite : 3 l/s/ha (limité à 2.85 l/s en l'occurrence)

- Conclusions :

Réalisation d'un volume de stockage type chaussée réservoir (module alvéolaire) ou tranchée de rétention.

7.3 Chaussée réservoir

Considérant un ouvrage de rétention/infiltration de type module alvéolaire, à 95 % vide, tel que :

- Indice de vide : 95 % pour des modules alvéolaires ;
- Résistance en compression : 400 kPa minimum ;
- Charge admissible : 40 kPa minimum ;
- Dimensions : Au choix du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, tant que le volume de stockage reste supérieur à 197.35 m³ ;
- Chambre de visite : 2 chambres de visite, de part et d'autre ;
- Surverse : vers le réseau public.

Le tableau suivant présente quatre dimensionnements envisageables pour la gestion des eaux pluviales, tel que la vidange de l'ouvrage est assurée en moins de 48 h pour une pluie de retour 30 ans.

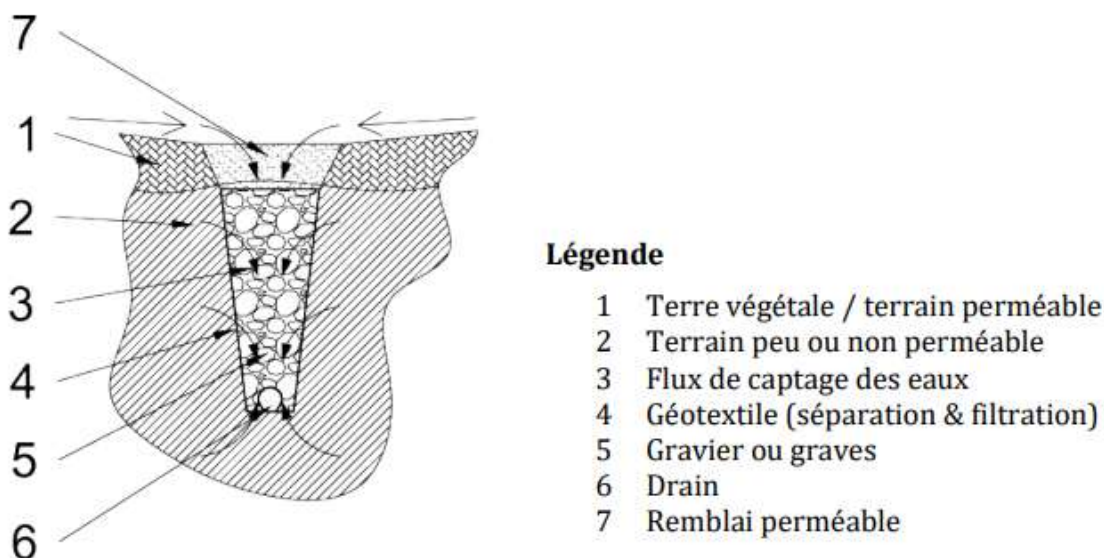
Ces solutions sont légèrement majorantes, dans la mesure où a été ciblé le volume utile de stockage et non pas le volume total de stockage (garde de 0.25 m).

Variante	1	2	3	4
Longueur	24 m	12 m	28 m	14 m
Emprise	5 m	10 m	5 m	10 m
Profondeur	2 m		1.75 m	
Garde (en m)	0.25			
Débit de fuite (l/s)	2.85			
Volume utile de stockage (95 %vides)	199.5 m³			
Volume à stocker pour une pluie 30 ans	197.35 m³			
Vidange du stockage pour une pluie 30 ans	< 35 h			

Tableau 3 : Dimensions envisageables d'une chaussée réservoir

7.4 Tranchée

Matériaux de remblaiement type 20/40 à 20/80, à 30 % vide. Cela implique nécessairement des ouvrages bien plus conséquent en termes d'emprise.



Le tableau suivant présente deux dimensionnements envisageables, pour le stockage d'une pluie de 30 ans. Ces solutions sont légèrement majorantes, dans la mesure où a été ciblé le volume utile de stockage et non pas le volume total de stockage (garde de 0.25 m).

Variante	1	2
Longueur (en m)	42	49
Largeur (en m)	9	9
Profondeur (en m)	2	1.75
Garde (en m)	0.25	
Débit de fuite (l/s)	2.85	
Volume total	756 m ³	772 m ³
Volume utile de stockage (30%vide)	198.45 m ³	
Volume à stocker pour une pluie 2 ans	197.35 m ³	
Vidange du stockage pour une pluie 30 ans	< 35 h	

Tableau 4 : Dimensions envisageables d'une tranchée de stockage

Rappel : Les dimensions finales respecteront un volume de stockage supérieur à 197.35 m³



ANNEXE 1 : PV ESSAIS DE PERMEABILITE

	RAPPORT D'ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE ESSAI A LA FOSSE (niveau variable)	E182
		VERSION 4 du 15/08/2018
		Processus AFFAIRES

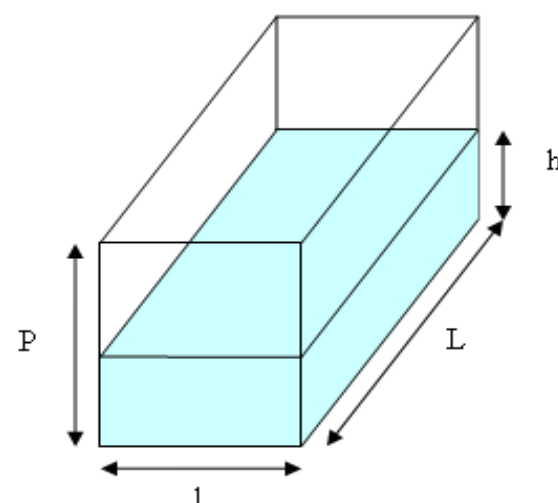
K (m/s)* :	Perméabilité à partir de l'origine des mesures		
K (m/s)** :	Perméabilité entre deux points de mesures		
Dossier :	ONA2.P.0437	Client :	Chemillé distribution
Date de l'essai:	20/10/2025	Technicien :	CB
Commune :	Chemillé	Dépouillement :	CB

P (m)	l (m)	L(m)	C	Référence
1.1	0.45	1.1	0.16	M1

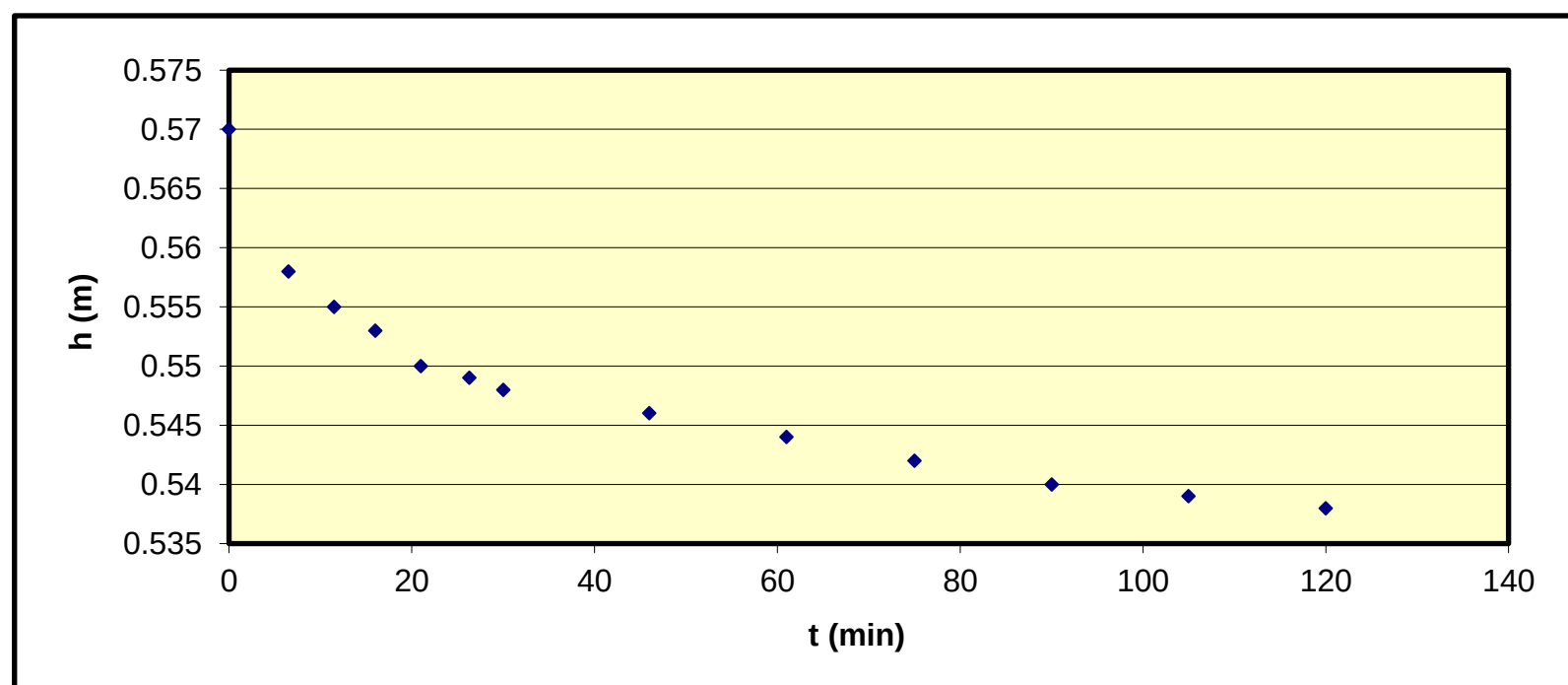
t (min)	Niveau/TN (m)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**	COUPE DE SOL	
0	0.53	0.57	-	-	Nature du matériau	Profondeur/TN (m)
6.5	0.542	0.558	6.79E-06	6.79E-06	Terre végétale	0.00-0.10 m/TN
11.5	0.545	0.555	4.81E-06	2.23E-06	Terrain remanié	0.10-0.60 m/TN
16	0.547	0.553	3.92E-06	1.66E-06		
21	0.55	0.55	3.52E-06	2.25E-06	Argile graveleuse sableuse	0.60-1.10 m/TN
26.3	0.551	0.549	2.95E-06	7.08E-07		
30	0.552	0.548	2.72E-06	1.02E-06		
46	0.554	0.546	1.93E-06	4.71E-07		
61	0.556	0.544	1.58E-06	5.04E-07		
75	0.558	0.542	1.39E-06	5.41E-07		
90	0.56	0.54	1.24E-06	5.06E-07		
105	0.561	0.539	1.10E-06	2.54E-07		
120	0.562	0.538	9.95E-07	2.54E-07		

$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec} \quad C = \frac{L \times l}{2 \times (L + l)}$$

- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- l est la largeur de la fosse (m)



Perméabilité K	
(m/s)	4.22E-07
(mm/h)	2



Nom du chargé d'affaires :
C. CORTES

Visa du chargé d'affaires :


	RAPPORT D'ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE ESSAI A LA FOSSE (niveau variable)	E182
		VERSION 4 du 15/08/2018
		Processus AFFAIRES

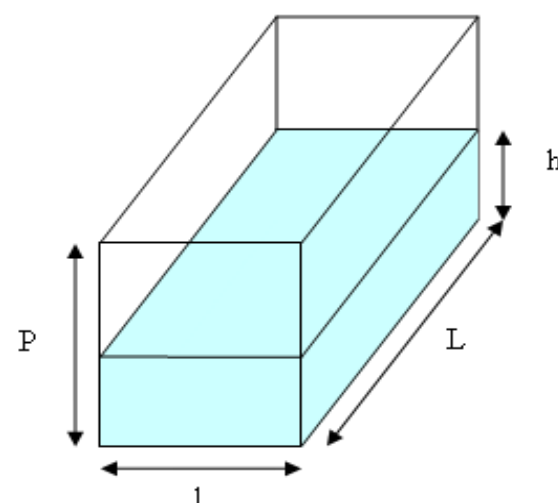
K (m/s)* :	Perméabilité à partir de l'origine des mesures		
K (m/s)** :	Perméabilité entre deux points de mesures		
Dossier :	ONA2.P.0437	Client :	Chemillé distribution
Date de l'essai:	20/10/2025	Technicien :	CB
Commune :	Chemillé	Dépouillement :	CB

P (m)	l (m)	L(m)	C	Référence
1.2	0.45	1.15	0.16	M2

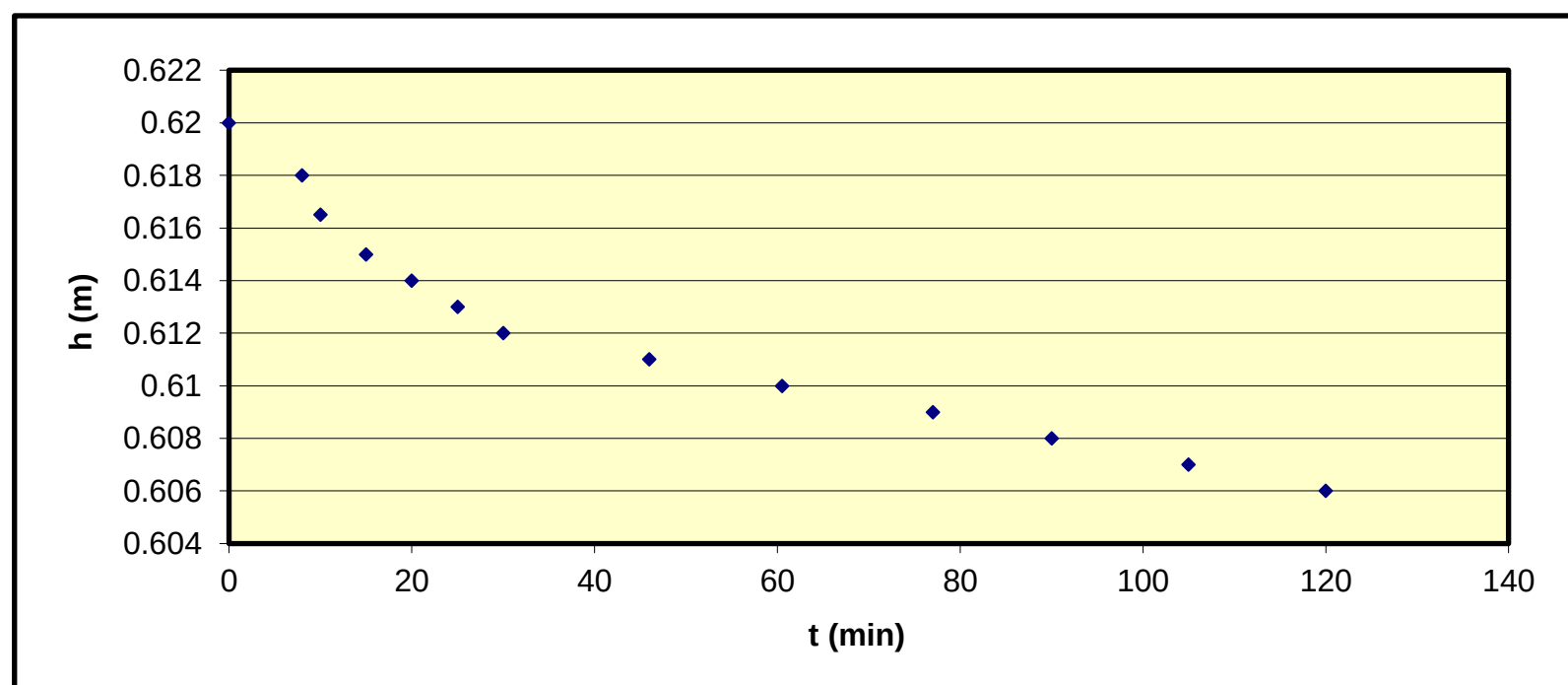
t (min)	Niveau/TN (m)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**	COUPE DE SOL	
0	0.58	0.62	-	-	Nature du matériau	Profondeur/TN (m)
8	0.582	0.618	8.63E-07	8.63E-07	Terre végétale	0.00-0.10 m/TN
10	0.5835	0.6165	1.21E-06	2.60E-06	Terrain remanié	0.10-0.50 m/TN
15	0.585	0.615	1.15E-06	1.04E-06		
20	0.586	0.614	1.04E-06	6.94E-07	Argile graveleuse sableuse	0.50-1.20 m/TN
25	0.587	0.613	9.70E-07	6.95E-07		
30	0.588	0.612	9.24E-07	6.96E-07		
46	0.589	0.611	6.79E-07	2.18E-07		
60.5	0.59	0.61	5.74E-07	2.41E-07		
77	0.591	0.609	4.96E-07	2.12E-07		
90	0.592	0.608	4.63E-07	2.69E-07		
105	0.593	0.607	4.30E-07	2.34E-07		
120	0.594	0.606	4.06E-07	2.34E-07		

$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec} \quad C = \frac{L \times l}{2 \times (L + l)}$$

- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- l est la largeur de la fosse (m)



Perméabilité K	
(m/s)	2.35E-07
(mm/h)	1



Nom du chargé d'affaires :
C. CORTES

Visa du chargé d'affaires :


	RAPPORT D'ESSAI D'INFILTRATION DE TYPE ESSAI A LA FOSSE (niveau variable)	E182
		VERSION 4 du 15/08/2018
		Processus AFFAIRES

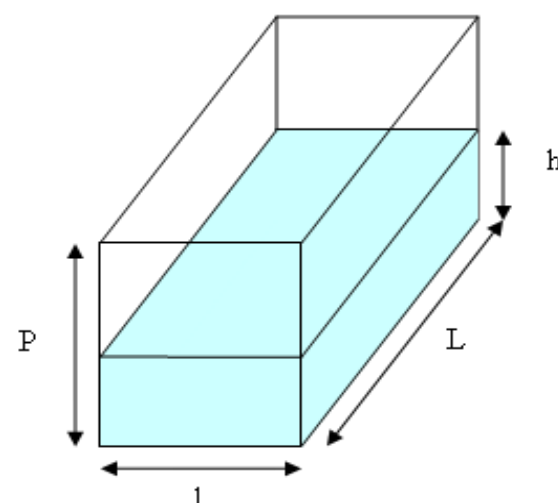
K (m/s)* :	Perméabilité à partir de l'origine des mesures		
K (m/s)** :	Perméabilité entre deux points de mesures		
Dossier :	ONA2.P.0437	Client :	Chemillé distribution
Date de l'essai:	20/10/2025	Technicien :	CB
Commune :	Chemillé	Dépouillement :	CB

P (m)	l (m)	L(m)	C	Référence
1.4	0.45	1	0.16	M3

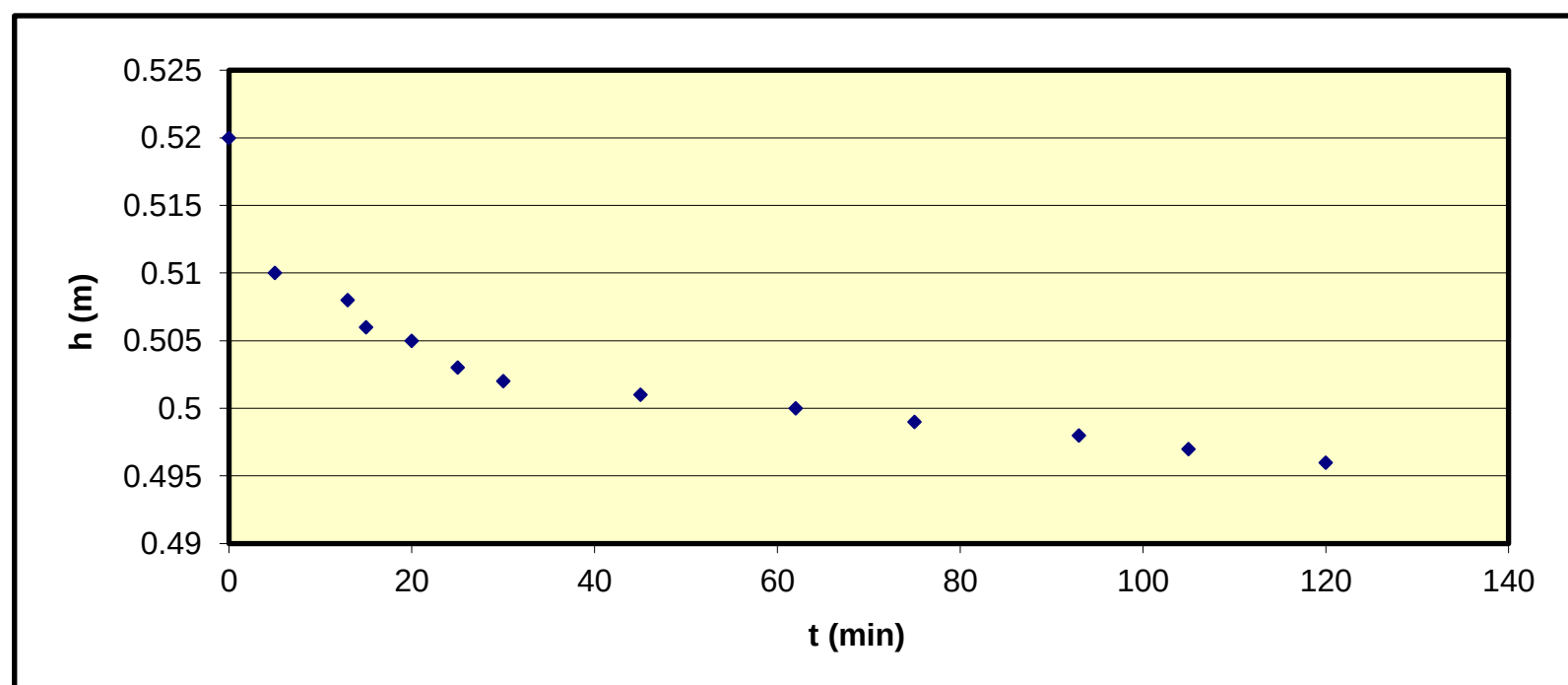
t (min)	Niveau/TN (m)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**	COUPE DE SOL	
0	0.88	0.52	-	-	Nature du matériau	Profondeur/TN (m)
5	0.89	0.51	7.72E-06	7.72E-06	Terre végétale	0.00-0.10 m/TN
13	0.892	0.508	3.57E-06	9.73E-07	Terrain remanié	0.10-1.0 m/TN
15	0.894	0.506	3.61E-06	3.91E-06		
20	0.895	0.505	2.91E-06	7.83E-07	Argile graveleuse sableuse	1.0-1.40 m/TN
25	0.897	0.503	2.64E-06	1.57E-06		
30	0.898	0.502	2.33E-06	7.86E-07		
45	0.899	0.501	1.64E-06	2.63E-07		
62	0.9	0.5	1.25E-06	2.32E-07		
75	0.901	0.499	1.09E-06	3.04E-07		
93	0.902	0.498	9.21E-07	2.20E-07		
105	0.903	0.497	8.54E-07	3.30E-07		
120	0.904	0.496	7.80E-07	2.65E-07		

$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec} \quad C = \frac{L \times l}{2 \times (L+1)}$$

- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- l est la largeur de la fosse (m)



Perméabilité K	
(m/s)	2.69E-07
(mm/h)	1



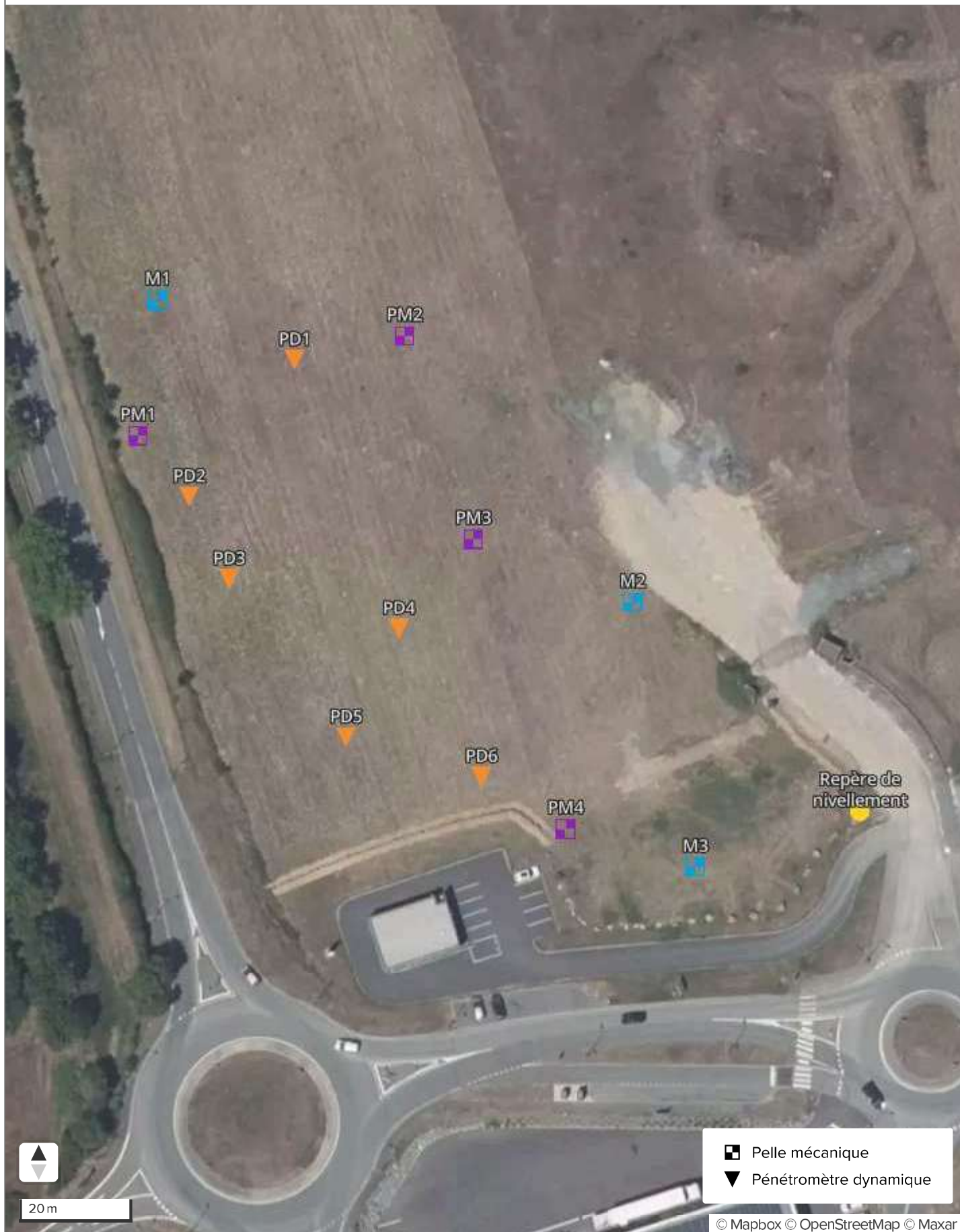
Nom du chargé d'affaires :
C. CORTES

Visa du chargé d'affaires :




ANNEXE 2 : PLAN D'IMPLANTATION DES ESSAIS DE PERMEABILITE

PLAN D'IMPLANTATION





LE RESEAU



La Réunion



Guyane



Martinique



Guadeloupe



Nouvelle
Calédonie



Polynésie



Maghreb

CONTACT

Agence de Nantes

23 rue Jan Palach
44220 COUERON

Tél. : +33 (0)2 40 92 18 71

Fax. : +33 (0)2 40 92 06 10

Email : cebtp.nantes@groupe-cebtp.com

www.groupe-cebtp.com